

Sécurité de la vieillesse

Dans ce même but, le gouvernement a apporté l'année dernière des modifications au Régime de pensions du Canada afin de permettre à tous les retraités, y compris ceux de 65 à 69 ans, de continuer à travailler à temps plein ou à temps partiel et à recevoir un salaire. Auparavant, les cotisants de 65 à 69 ans devaient quitter leur emploi régulier avant d'être admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada, et leur pension pouvait être réduite s'ils gagnaient plus qu'un certain montant.

Je suis étonné que la motion du député demande le paiement d'une pension à compter de 60 ans seulement si le cotisant prend sa retraite. Cela va sûrement à l'encontre de toutes les initiatives récentes pour permettre aux personnes âgées de continuer à travailler tout en recevant une pension. Cela ferait peut-être l'affaire de certaines personnes qui exercent une profession libérale et peuvent facilement recommencer à travailler à 65 ans, mais cela défavoriserait le travailleur moyen.

La deuxième partie importante de la motion demande la majoration des pensions de vieillesse à \$200 par mois. Je ne pense pas que ce soit une demande exorbitante, mais je tiens à signaler que ceux qui reçoivent la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti reçoivent actuellement \$209.99 par mois, soit autant et même plus que ce que demande la motion du député. Je sais que c'est le taux de base de la pension, maintenant de \$123.42, que le député veut faire augmenter, mais il serait bon de noter que ceux qui ont besoin de plus d'argent peuvent déjà en obtenir en vertu du régime actuel.

Nous avons fait bien des progrès depuis 1926 quand le parlement avait adopté une mesure qui accordait aux personnes âgées la somme phénoménale de \$20 par mois à partir de 70 ans. En deux ou trois ans seulement, le budget de la sécurité sociale pour les pensions de vieillesse est passé de 2 milliards de dollars à 4 milliards, des exemptions d'impôt sur le revenu ont été accordées de façon que les couples de plus de 65 ans ne paient pas d'impôt s'ils gagnent au plus \$8,000 par année.

La différence fondamentale entre la politique du gouvernement et la proposition du député, c'est que le député voudrait supprimer totalement l'évaluation des ressources, de sorte que toute personne de 65 ans et plus ou de 60 ans et plus et à la retraite, recevrait le montant de base de \$200. Autrement dit, tous les riches hommes d'affaires du Canada disposant de fortunes personnelles considérables, recevraient autant qu'une veuve qui n'a pas d'autres moyens de subsistance. On peut difficilement dire que ce soit juste et équitable. Le grand avantage de notre système de pension actuel, c'est que nous pouvons orienter les ressources là où l'on en a le plus besoin. Autrement dit, nous pouvons augmenter la pension payable aux personnes ayant peu ou pas de revenus d'une manière que la présente motion ne permettrait pas. C'est la façon la plus efficace et la plus équitable d'utiliser les sommes disponibles.

• (1630)

Je m'oppose donc à la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Elle ne permettrait pas d'utiliser équitablement les ressources de notre pays ou les ressources consacrées aux citoyens âgés du Canada.

La sécurité de la vieillesse doit être orientée vers la justice et c'est précisément l'objectif du régime actuel. C'est pourquoi les prestations de la sécurité de la vieillesse sont maintenant indexées entièrement au coût de la vie tous les trimestres, de sorte que nos citoyens âgés qui ont travaillé dur pendant toute leur vie, sont à l'abri des

[M. Maine.]

ravages de l'inflation. C'est pourquoi nous maintenons l'évaluation des ressources afin de nous assurer que les bénéficiaires sont ceux qui en ont le plus besoin.

Il existe un vieux dicton hasidique qui dit que la prospérité d'un pays se manifeste par la façon dont il traite ses vieillards. Je crois donc que le Canada peut être considéré parmi les pays les plus avancés et les plus prospères au monde. Quand on les compare par exemple aux régimes américains, les régimes canadiens sont nettement supérieurs. Non seulement les montants des pensions canadiennes sont plus élevés, mais ils sont payables automatiquement à 65 ans alors qu'aux États-Unis, il faut avoir pris sa retraite pour pouvoir bénéficier d'une pension avant 72 ans. Il arrive trop souvent que ce sont les États-Unis qui montrent l'exemple au Canada, mais à cet égard, le Canada est à l'avant-garde.

Le Canada dispose d'un régime de pensions et de sécurité de la vieillesse dont nous pouvons être fiers et qui mérite notre appui.

Des voix: Bravo!

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Madame l'Orateur, c'est vraiment un plaisir pour moi d'appuyer la motion présentée aujourd'hui par mon voisin le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je ne parlerai que quelques minutes en faveur du bill, car je ne voudrais pas que l'on m'accuse de le faire échouer en en prolongeant la discussion.

Lorsqu'il est question d'abaisser l'âge de la pension à 60 ans et de porter la pension à \$200 par mois, les gens se demandent d'où viendra l'argent. Il ne me serait pas difficile, je pense, de trouver des fonds dans le budget de 30 milliards de dollars du gouvernement libéral. Des millions de dollars—et le parti conservateur l'a dit à maintes reprises—pourraient servir à de telles initiatives si l'on abolissait graduellement quelques-uns des ministères. Ainsi, Information Canada fait double emploi avec les bureaux d'information de chacun des ministères. Ils sont actuellement en expansion alors que nous pourrions sûrement nous passer d'Information Canada et disposer du même coup de millions de dollars.

Le gouvernement accroît les services d'experts-conseils de l'extérieur, et cela représente environ 1 milliard de dollars par année. Nous pourrions sûrement commencer à abolir graduellement ces services et cela nous permettrait de trouver des fonds pour augmenter les pensions et abaisser l'âge de la retraite. Il n'a pas été difficile de trouver des fonds lorsqu'il s'est agi d'augmenter les indemnités des représentants au Parlement et les traitements des juges et je suis persuadé que l'on pourrait en trouver très facilement.

Le Parti progressiste conservateur propose depuis longtemps de porter la pension à environ \$200 par mois et d'abaisser l'âge de la pension et j'aimerais ici citer un passage du document exposant notre prise de position durant la dernière campagne électorale:

Le parti conservateur progressiste s'engage à faire en sorte que nos vieillards vivent dans le confort et la dignité.

Nous refusons de prendre part aux surenchères mesquines auxquelles on expose si souvent nos vieillards. Compte tenu des répercussions de l'inflation sur ce groupe si méritant, un gouvernement conservateur progressiste assurera une augmentation appréciable de la pension de base de sécurité de la vieillesse. Nous considérons cette augmentation comme une initiative juste et opportune, car elle permettrait de remédier en partie aux pressions inflationnistes qui ont réduit à un tel point la sécurité économique de ces Canadiens au service de leur pays pendant tant d'années.

Nous estimons qu'il ne faudrait ni forcer ni inviter une personne de 60 ans à prendre sa retraite, mais, dans un pays comme le Canada, ceux